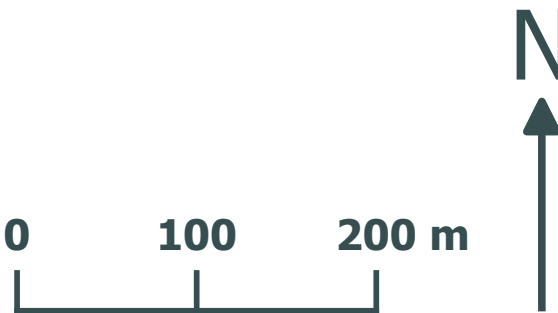


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4-1.a ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de MAISONS ALFORT

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



ZONAGE REGLEMENTAIRE

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- N - Zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité
commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Ensemble patrimonial à préserver
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé
au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de bonne desserte